



Recouvrement sur décision de justice

Par Claire28

Bonjour, j'ai été condamné, je n'ai jamais reçu par le biais de mon avocat le jugement. Ce mois je reçois le recouvrement sarvi avec des frais. Je ne refuse pas de payer mais voilà, je n'ai pas d'emploi actuellement ni allocations chômage et je vie chez mes parents. Que va t-il se passer. Merci

Par isernon

bonjour,

si vous vivez chez vos parents, un commissaire de justice peut venir chez vous pour une saisie des biens vous appartenant.

un jugement est exécutoire pendant 10 ans.

salutations

Par Claire28

Bonjour, merci pour votre réponse. Je n'ai aucun bien m'appartenant, j'aimerais trouvé une solution. Ma mère pense appeler l'assurance, il y aurait une responsabilité civile de l'assurance maison qui pourrait intervenir mais je suis septique. Qu'en pensez-vous ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'assurance accepte-t-elle la prise en charge d'un sinistre ? Si c'est une condamnation pénale, n'y comptez pas.

Par Isadore

Bonjour,

Une assurance ne couvrira que des dommages involontaires (par exemple si vous avez blessé un tiers par imprudence).

Si vous n'avez pas de biens à saisir le SARVI attendra que vous deveniez solvable.

Faites-vous des études, cherchez-vous un emploi ?

Par Claire28

Bonjour, merci pour vos réponses. J'ai fini mes études et fais quelques des missions d'intérim. Je suis en recherche active. Je ne suis pas une personne qui se dérobe, mais ne gagne pas assez, ce que je gagne en mission d'intérim sont inférieurs au rsa. Pour info, je n'ai pas droit au rsa car j'ai moins de 25 ans. Je vais voir un étalement si c'est possible car le sarvi me demande de payer la totalité.